



Signalement enfant en danger

Par **Jimmyeli70**, le **12/08/2020** à **19:40**

bonjour .

L'ecole a fait un signalement au CG suite a des propos tenus par ma fille (agression sexuelle du compagnon de sa maman) les services sociaux m' en ont informe , mais l'enquete de gendarmerie etait close et adressee (le jour de mon appel tel)au procureur .

Le gendarme ne m'a pas informe , convoque , et me dit n'avoir d'obligation d'informer qu' un seul parent . Ce qui est genant c'est qu'un conflit d'interet pourrait etre envisageable ?

Je suis detenteur de mes droits parentaux et vis a 1200 km de ma fille . La maman ne m'adresse aucune information pour tout ce qui touche a mon enfant agee de 15 ans aujourd'hui .

Ma fille serqit revenue sur ses declarations , et l'affaire aurait ete classee

Pourquoi l'autre parent n'est'il pas informe .